



Infirmière PUÉRICULTRICE

L'infirmière puéricultrice ou l'infirmier puériculteur exerce des activités de soin et d'éducation. Spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, il mobilise son expertise pour poser un diagnostic de santé et un diagnostic de développement de l'enfant et pour mettre en œuvre un projet avec l'enfant et ses parents.

Missions

- ▮ Prend soin des enfants dans une approche globale pour maintenir, restaurer et promouvoir leur santé ;
- ▮ Dispense des soins de continuité de la vie et des soins techniques en cas d'altération de la santé ;
- ▮ Favorise l'autonomie, la socialisation et contribue à l'éveil culturel et artistique de l'enfant ;
- ▮ Contribue à l'intégration des enfants en situation de handicap et à la lutte contre les exclusions ;
- ▮ Assure des actions de protection de l'enfant ;
- ▮ Conçoit des actions de promotion de la santé dans une approche communautaire ;
- ▮ Collabore à la gestion administrative et financière des institutions.

Les missions de l'infirmière puéricultrice peuvent varier selon les lieux d'exercice :

- ▮ Assister le médecin dans son diagnostic de la maladie de l'enfant ;
- ▮ Donner les soins nécessaires à l'enfant ;
- ▮ Surveiller l'évolution de santé de l'enfant (ex. : prise de température, de la tension) et en tenir informé le médecin ;
- ▮ Effectuer des soins et informer les familles ;
- ▮ Rassurer et réconforter l'enfant ainsi que ses parents ;
- ▮ Accueillir les parents et leurs enfants ;
- ▮ Accompagner les familles ;
- ▮ Animer et encadrer une équipe de professionnels ;
- ▮ Élaborer un projet pédagogique et participer à la formation des professionnels petite enfance.

Lieux d'exercice

L'infirmière travaille dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille ainsi que dans les cabinets libéraux.

Compétences

La profession d'infirmière puéricultrice allie à la fois des compétences techniques et relationnelles : vigilance, grand sens de l'observation, connaissances sur le développement physique et mental des enfants, tolérance, bienveillance, capacité à dialoguer, compétences en management et sens du travail en équipe.

Diplôme : contenu, formation et financement

	Par la voie directe*
Conditions d'accès	<p>Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier(ère) ou de sage-femme et avoir validé avec succès les épreuves du concours d'admission à la formation.</p> <p>Le concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et des tests psychotechniques ainsi qu'une épreuve orale d'admission (étude de cas professionnel) suivie d'un entretien avec le jury.</p>
Déroulement	<p>Les études sont réparties sur 12 mois de scolarité, et comportent une durée totale de 1 500 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 650 heures d'enseignements théoriques et pratiques, ▶ 710 heures d'enseignement clinique, ▶ 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation. <p>Les stages s'effectuent en secteur hospitalier et en secteur extra hospitalier sur la région et hors région.</p>
Établissements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ LOIRET - 45 - I.F.P.M. du C.H.R.O. 89 faubourg Saint Jean - 45000 ORLÉANS - 02 38 78 00 00 ▶ En région Centre-Val de Loire et Ile-de-France, il existe de nombreuses écoles permettant de pouvoir se former.
Financements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Salariés : employeur ou Compte personnel de formation (Cpf) ▶ Demandeurs d'emplois : Pôle emploi ou Conseil régional ▶ Diplômé(e)s infirmier(ère)s de moins de 18 mois précédant la rentrée : Conseil régional ▶ Aides possibles : dossier de bourse à remplir sur le site du Conseil régional : www.aress.regioncentre.fr
Épreuves	<p>Obtention du diplôme</p> <p>Le diplôme de niveau 3 d'État de puéricultrice est obtenu après avoir satisfait tout au long de la scolarité aux épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le contrôle des connaissances sous la forme de trois évaluations écrites et anonymes ▶ Trois épreuves de synthèse dans trois domaines : <ul style="list-style-type: none"> > Une résolution de problème de soin sur le terrain dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier. Elle se déroule sur la période du quatrième stage. > Une action d'information en matière d'éducation pour la santé. > Un projet de recherche mettant en avant l'identité professionnelle de la puéricultrice. > Les stages évaluant les capacités de la future puéricultrice. <p>Le diplôme obtenu à l'issue de la formation, sera un diplôme de niveau 6 (baccalauréat + 3), en pourparler pour un diplôme de niveau 7 (master).</p>

* Pas de voie d'accès par la VAE.